

5.3 La détermination du pourcentage de mise à fruit

INTRODUCTION

La détermination du pourcentage de mise à fruit est une pratique que tous les producteurs de bleuets auraient avantage à utiliser. Cette mesure permet de connaître le pourcentage de fleurs qui produisent un fruit. Le pourcentage visé devrait se situer entre 40 et 50 %. Le rendement potentiel d'une récolte est fonction de plusieurs variables dont le nombre de fleurs au champ, les conditions climatiques, l'incidence des maladies, des insectes et des mauvaises herbes ainsi que la fertilité du sol et la pollinisation.

L'APPLICATION

La connaissance du taux de mise à fruit d'une bleuetière permet de cibler les secteurs problématiques. Voyons deux exemples qui illustrent des applications possibles de cette technique.

Exemple 1 : Un champ de faible densité de bleuétiers peut avoir un taux de mise à fruit supérieur à la moyenne et de faibles rendements. Cette information permet de déterminer que la priorité sera d'augmenter la densité des plants, car le pourcentage de mise à fruit est très bon.

Exemple 2 : Un champ avec une très bonne densité de plants et un grand nombre de fleurs présente de faibles rendements, donc un taux de mise à fruit inférieur à la moyenne. Plusieurs actions peuvent être posées pour augmenter la performance de la bleuetière, par exemple la lutte contre les maladies et les insectes, l'augmentation de la pollinisation et l'aménagement d'aires de butinage.

LA MÉTHODE

Cette mesure de la détermination du taux de mise à fruit est fiable et facile à utiliser. Pour que l'échantillonnage couvre toute la surface, on doit :

- échantillonner 50 à 100 plants pour un champ de 8 ha;
- échantillonner au hasard en suivant un parcours d'un bout à l'autre du champ en forme de W.

La prise de données doit s'effectuer de la façon suivante :

1. Choisir une tige au hasard et attacher au bas de cette tige une fi celle de couleur qui servira plus tard en saison. Placer aussi un drapeau pour pouvoir repérer plus facilement l'endroit au champ. Sur la tige identifiée, on fait le décompte du nombre total de fleurs, lequel doit inclure les fleurs ouvertes, les fleurs non ouvertes et celles ayant perdu leurs pétales.
2. Avant la récolte, lorsque la majorité des fruits sont mûrs, il faut effectuer un second décompte. Sur chacune des tiges identifiées préalablement, le nombre total de fruits, en excluant les fruits de la grosseur d'une tête d'épingle, doivent être comptés.
3. Déterminer le pourcentage de mise à fruit de chaque site en utilisant le nombre total de fruits divisé par le nombre total de fleurs et multiplié par 100. Faire la moyenne des résultats obtenus pour obtenir le taux de mise à fruits pour le champ.

S'il y a une grande variation entre chaque site, il est recommandé d'augmenter le nombre d'échantillons l'année de production suivante. Connaître le taux de mise à fruit moyen permet de comparer les champs entre eux et d'évaluer la performance des différents pollinisateurs commerciaux introduits.

TEXTE ADAPTÉ DE

Chiasson, G. et J. Agrall. 1996. *La détermination du pourcentage de mise à fruits dans les bleuetières*. B.2.0. Ministère de l'Agriculture et de l'Aménagement rural du Nouveau-Brunswick. [En ligne]. <http://www.gnb.ca/0171/10/0171100022-f.asp> (Page consultée le 15 septembre 2010).



RÉDACTION 2010

Marie-Ève Moreau, agronome, conseillère, Club Conseil Bleuet, Dolbeau-Mistassini

COLLABORATION

Véronique Moreau, agronome, coordonnatrice, Club Conseil Bleuet, Dolbeau-Mistassini

RÉVISION

Gaétan Chiasson, agronome, agent de développement, ministère de l'Agriculture et de l'Aquaculture du Nouveau-Brunswick, Bathurst

Jean Lafond, M. Sc., chercheur en fertilité des sols, Agriculture et Agroalimentaire Canada, Normandin

Laurier Tremblay, agronome, ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, Bergeronnes